

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE VIS@SERVICES

1 – COMMANDES

Toute commande de visa(s) devra comporter le bon de commande VISA@SERVICES daté et signé par le voyageur ou par son représentant légal ou donneur d'ordre.

Toute commande devra obligatoirement être accompagnée :

- 1.1 – Des documents nécessaires à la réalisation de la commande (notamment passeport, photos, pièces administratives, et toute autre pièce utile demandée au moment de la commande par les Autorités Consulaires ou par VIS@SERVICES
- 1.2 – Des informations relatives au départ : adresse de réexpédition souhaitée, date du départ, degré d'urgence, condition de restitution du passeport après l'obtention du visa. Ou de votre commande.
- 1.3 – Du règlement de la somme indiquée à l'ordre de la société VIS@SERVICES
- 1.4 – Sous réserve de l'acceptation de la commande (Visa ou autres prestations) par VIS@SERVICES. Il est entendu que le montant de la prestation lui est dû dès la remise ou la réception à VIS@SERVICES des documents nécessaires à la réalisation de la commande.

2 – RESPONSABILITÉ

- 2.1 – VIS@SERVICES précise que seuls les services du Consul Général de chaque Administration Consulaire de chaque pays est habilité à délivrer ou non un visa ou une autorisation consulaire quelconque.
- 2.2 – En cas de refus de délivrance par l'Autorité Consulaire concernée d'un ou plusieurs visas ou de tout autre document ou autorisation faisant l'objet de la mission de VIS@SERVICES, VIS@SERVICES ne saurait être reconnue comme responsable.
- 2.3 – VISA URGENT.COM BE. YOU décline en outre toute responsabilité pour toute commande non exécutée notamment par suite d'indications non fournies, de pièce non remise, ou résultant d'une éventuelle négligence, ou encore résultant du refus de délivrance de la part de l'Autorité Consulaire.
- 2.4 – D'une manière générale, VIS@SERVICES engage sa responsabilité sur sa prestation propre de la prise de commande à son aboutissement, à l'exclusion de ce qui, par nature, n'est pas de son ressort. Il est précisé que VIS@SERVICES n'est tenue à l'égard de ses clients, dans l'exécution de sa prestation, que d'une obligation de moyen et non de résultat...
- 2.5 – La société VIS@SERVICES ne saurait être tenue responsable d'incidents concernant le type de visa demandé, de toute erreur provenant des Services Consulaires en charge de délivrer un visa ou tout autre document ainsi que de l'acheminement des documents liés à une sous-traitance de caractère indispensable (La poste, Chronopost, messageries rapides DHL ou UPS Coursiers etc...) .choisi par les clients et sous son entière responsabilité.
- 2.6 – En cas de perte ou de spoliation, la responsabilité de VIS@SERVICES n'est engagée qu'à la seule valeur du Timbre fiscale de renouvellement du passeport.

3 – TARIFS

3.1 – La Société S.A.S.u VIS@SERVICES se réserve la possibilité de majorer ses tarifs dans les cas suivants :

- Demande incomplète et/ou non conforme aux documents et renseignements demandés.
- Augmentation du tarif d'obtention des visas par le ou les consulat(s) concernés et de leurs délais de délivrance sans préavis de leur part. Avant, pendant et/ou après la remise des dossiers au consulat.
- Demande réalisée en dehors des délais d'obtention minimum requis par les consulats.
- Procédures d'Urgence complémentaires
- Délais d'obtention et attentes supplémentaires. Indépendant de notre volonté.
- Suppléments forfaitaires en cas d'absences de documents nécessitant l'obtention du visa ou d'autres documents...

3.2 – Il est entendu que, ne sont pas remboursables :

- les prestations TTC des services de VIS@SERVICES
- les frais Consulaires des visas encaissés par les consulats
- les frais de vouchers, assurances, ou toutes autres prestations TTC fournis par VIS@SERVICES.

4 – RÈGLEMENTS

- 4.1 – Chaque demande devra être réglée au comptant à réception de votre commande. Sauf accord particulier avec la société VIS@SERVICES.
- 4.2 – La société VIS@SERVICES aura la possibilité, dans le cas où aucun règlement ne serait joint d'annuler purement et simplement la demande.
- 4.3 – Pour les demandes en nombre, il ne sera accepté de modalités différentes qu'avec l'accord de la direction de VIS@SERVICES.

5 – LIVRAISONS / EXPÉDITIONS

Les frais d'expédition ou de restitution des documents, que celles-ci soit réalisées par coursier, La Poste, une société de messagerie rapide, ou par tout autre moyen, sont facturés dans tous les cas et ne relèvent pas de la responsabilité de notre société.

6 – RÉCLAMATION

- 6.1 – Toute réclamation sur une commande qui ferait l'objet d'un litige devra être signalée à VIS@SERVICES au plus tard dans les 7 jours qui suivront la réception du passeport ou tout autre document légalisé par lettre recommandée AR.
- 6.2 – La réclamation devra être motivée et accompagnée des justificatifs originaux à l'appui de la réclamation.

7 – RÈGLEMENT DES LITIGES

- 7.1 – Les relations entre la Société VIS@SERVICES et ses clients sont soumis au droit français. En cas de litige, dans un souci d'apaisement, La S.A.S.U VIS@SERVICES recherchera toujours une solution amiable afin d'éviter des procédures inutiles sous l'adage qui consiste à préférer (Un bon arrangement plutôt qu'un mauvais procès)
- 7.2 – Dans ses relations avec les professionnels, il est précisé qu'il est fait attribution de juridiction exclusive au Tribunal de commerce de Paris.